

LE SALON DE 1859

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649178117

Le Salon de 1859 by Maxime Du Camp

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

MAXIME DU CAMP

**LE SALON
DE 1859**

MAXIME DU CAMP

LE SALON

DE 1859

PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE

BOULEVARD DES ITALIENS, 15.

A. BOURDILLIAT ET C^{ie}, ÉDITEURS

La traduction et la reproduction sont réservées.

1859

14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100													
101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200

LE SALON DE 1859

I

AVANT-PROPOS

L'ouverture du salon de 1859 a été précédée par un concert de malédictions à l'adresse du jury. A entendre les plaignants qui colportaient leurs doléances de tous côtés, ses sévérités avaient été excessives, injustes même et exercées, disait-on, avec une sorte de parti pris d'exclusion forcée contre certaines tendances artistiques. Le fait est-il vrai ? nous l'ignorons ; n'ayant écouté qu'une seule des parties, nous ne pou-

vons prononcer notre jugement en toute impartialité de conscience ; mais ce que nous pouvons dire, c'est que, dès notre entrée dans les salles du Palais de l'Industrie, nous avons été douloureusement frappé par la quantité inconcevable de toiles médiocres qu'elles renferment. Parmi les 3,045 tableaux exposés, il n'y en a certainement pas trois qui ont les qualités requises pour laisser d'eux un souvenir durable. Si au lieu de se montrer difficiles les jurés avaient été indulgents, qu'aurions-nous donc vu ? Et puis d'où viennent ces plaintes, pourquoi gémir si haut, de quel droit des artistes accusent-ils le jury chargé de prononcer sur leurs œuvres ; et dans tout ceci, ne sont-ils pas les premiers et seuls coupables ? Le droit absolu du jury n'est-il pas reconnu et consenti par eux, puisqu'ils envoient leurs tableaux à l'exposition et qu'ils ne se gênent guère pour peser de leur influence personnelle sur chacun des membres de ce tribunal redouté ? Qu'ils acceptent donc les jugements avec résignation, puisqu'ils les consacrent en s'y soumettant.

Il y a eu une époque encore très-voisine de nous et dont chacun aujourd'hui garde le souvenir, où les

artistes ont été appelés à exprimer librement leurs vœux et à expliquer leurs besoins; on se rappelle encore les stériles et envieuses discussions qui eurent lieu, et l'on fut étonné de voir que de mesquines rivalités d'intérêt paralysaient un mouvement qui devait être fécond. Beaucoup de bruit pour rien! L'institution du jury ne fut même pas ébranlée, seulement on la modifia dans un sens libéral, et les artistes furent jugés par leurs pairs qu'ils avaient élus au scrutin. Peu à peu l'administration intervint; les listes furent dressées de compte à demi par elle et par les exposants; en 1855, le ministère désigna le jury; en 1857, on revint simplement au vieux jury du temps passé, et l'Académie des Beaux-Arts resta seule chargée de prononcer sur les ouvrages envoyés aux expositions. Si ce jury, que pour ma part je n'accepterais jamais, ne convient pas aux artistes, s'il ne leur donne pas toutes les garanties nécessaires d'impartialité qu'ils ambitionnent, ils n'ont qu'à ne pas le subir et à ne pas consacrer son droit. Le moyen d'arriver à ce résultat est bien simple, il ne faut plus rien envoyer aux expositions bisannuelles patronées et dirigées par le gouvernement. Ce sera

alors plus qu'une protestation, ce sera une libération complète.

Qui empêche les artistes de se réunir, de s'associer entre eux, de choisir, parmi ceux qu'ils croient les plus dignes, un comité directeur qui, tous les ans, prendra les dispositions nécessaires pour organiser une sérieuse exhibition d'objets d'art; il ne manque pas à Paris d'entrepreneurs qui construiront ou loueront un local *ad hoc*; les artistes seront alors débarrassés du gouvernement, le gouvernement sera débarrassé des artistes et tout le monde y gagnera. Il n'y aura plus ni jury, ni plaintes, ni vanités blessées, ni sollicitations auprès des membres de l'administration, ni injustice à redouter, ni faveur à quémander; je ne sais ce que l'art y gagnera, mais je sais, du moins, que les artistes y gagneront de la dignité et que le gouvernement y gagnera du repos.

J'ignore pourquoi l'administration ne prend pas l'initiative de cette grande mesure, pourquoi elle ne supprime pas son jury et pourquoi elle ne livre pas purement et simplement le Palais de l'Industrie aux artistes. Est-ce que par hasard elle a la prétention d'exercer une influence quelconque sur l'art contem-

porain? Autant vaudrait donner un mot d'ordre aux constructeurs de la tour de Babel. Il n'y a plus d'école, il n'y a plus d'armée, chacun va à l'aventure, en partisan, où le pousse sa fantaisie ou son intérêt. Pourquoi ne pas laisser le public qui, en définitive, est le seul juge compétent en pareille matière, dire librement son opinion et repousser par le ridicule vers des métiers honnêtes ceux qui se fourvoient opiniâtrément dans les sentiers de l'art? Je comprends qu'à l'époque où les salles du Louvre servaient aux expositions annuelles, les dimensions du local exigeaient impérieusement une épuration sans laquelle l'emplacement eût été insuffisant; mais aujourd'hui qu'on a les nefs immenses du Palais de l'Industrie à sa disposition, je crois qu'il serait bon de donner imperturbablement asile à toutes les œuvres envoyées. Ce serait un bon divertissement pour le public et une leçon profitable pour ces pauvres êtres affolés qui prennent leurs rêves pour des réalités et qui croient qu'ils ont du talent parce qu'ils s'imaginent en avoir. N'est-ce pas un sculpteur célèbre qui a dit : « Les artistes sont des somnambules qu'il ne faut pas réveiller? » L'exposition de 1848, de joyeuse mé-